

## Le Président

Fort de France, le 9 novembre 2024

Monsieur le Ministre des Outre-mer  
7 Boulevard des Invalides  
75007 Paris France.

Objet : Violences commises contre le secteur économique dans le contexte du mouvement de protestation contre la vie chère en Martinique. Impacts de ces violences et synthèse des demandes d'accompagnement des entreprises touchées.

Monsieur le Ministre,

La Martinique est frappée début septembre par des violences excessivement graves, intervenant dans le contexte du mouvement protestation contre la vie chère. Malgré *le protocole d'objectifs et de moyens de lutte contre la vie chère* signé le 16 octobre dernier par l'ensemble des parties aux réunions de négociation sauf l'une d'entre elles, ces violences et les tensions perdurent.

Dans la perspective de votre déplacement en Martinique, avec mes deux collègues, présidents de la Chambre d'agriculture et de la Chambre de métiers et de l'artisanat, nous avons organisé le 7 novembre, une séance de travail avec les organisations et associations professionnelles citées ci-après. L'impact des violences inédites et diverses qui ont visé les activités du secteur économique a été au centre de nos échanges, de même que la demande d'accompagnement des entreprises touchées.

Par le présent courrier, j'ai l'honneur de vous faire part de la teneur de ces échanges intervenus avec les présidents ou représentants des organismes suivants : le MEDEF Martinique l'Association martiniquaise pour la promotion de l'industrie (AMPI), le Collectif des entrepreneurs martiniquais, Contact-Entreprises, la CPME Martinique, le Syndicat des entreprises de l'événementiel, l'UMIH Martinique, l'U2P Martinique et ZILEA (cluster du tourisme en Martinique).

Concernant en premier lieu, l'évaluation encore provisoire de l'impact des actes de délinquance contre les entreprises et leurs salariés, la situation est la suivante. Au 4 novembre, l'enquête en ligne et les visites sur sites réalisées par la Chambre de commerce et d'industrie ont permis de recenser près de 150 entreprises qui ont été la cible de pillages, d'incendies ou de vols. Les premières données communiquées évaluent les dégâts à plus de 80 M€.

A date, près de 750 salariés sont touchés par les conséquences de ces violences. Un certain nombre de chefs d'entreprises envisagent de recourir à des licenciements et selon la préfecture, la DEETS a été saisie de 250 demandes d'activité partielle pour plus de 2 100 salariés.

Les barrages routiers érigés en différents points du territoire ont généré d'autres dommages, avec des conséquences sur le chiffre d'affaires des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture et de l'événementiel. L'activité des taxis de place, d'un grand nombre d'artisans, du petit commerce indépendant et des boutiques de centres commerciaux a été impactée de manière inédite.

Les circuits de distribution de nos productions locales ont été également atteints, les marchés et lieux de vente de ces denrées ne pouvant être livrés comme l'a souligné la Chambre d'agriculture. Les entreprises et artisans du BTP ont été confrontés à d'importantes difficultés de circulation et d'accès à leurs chantiers.

Ces acteurs économiques font état d'une nette baisse de leurs chiffres d'affaires (souvent de plus de 50% par rapport à septembre-octobre 2023) ou d'un net recul du niveau de réservation ou de fréquentation de leurs établissements. A l'orée de la haute saison, le secteur du tourisme et de l'hôtellerie en particulier, s'alarment des annulations ou de la baisse des réservations. Pour ces professionnels, sans un rebond qui interviendrait d'ici début décembre au plus tard, la haute saison 2024-2025 sera compromise.

D'autres signaux évoqués annoncent une crise aux effets encore plus profonds : des chefs d'entreprises envisagent de renoncer à la relance de leurs activités et par ailleurs, des projets d'investissement sont sur le point d'être reportés ou annulés.

Les CFA des Chambres consulaires ont été impactés. Beaucoup d'apprentis ne trouvent pas d'entreprises d'accueil et un délai supplémentaire serait le bienvenu.

Le second temps de la réunion a porté sur les mesures d'accompagnement attendues par le secteur économique. Les participants aux échanges ont souligné le caractère sans précédent des violences subies par les entreprises et les commerces, inédites dans leur durée et dans leurs impacts. Elles ont atteint et frappent encore des secteurs d'activités toujours en phase de rebond et cela, dix-huit mois à peine après les derniers impacts de la crise sanitaire du COVID-19.

Plusieurs mesures d'accompagnement et de soutien ont été proposées pour renforcer la résilience du tissu entrepreneurial, en particulier les secteurs du commerce, du tourisme, des activités touristiques, de l'événementiel et de la culture :

#### **1. Allègement des charges sociales :**

- Suspension temporaire du paiement des charges patronales : Il est proposé un arrêt des paiements de charges patronales pour une durée de 6 mois, avec une possibilité d'étalement au cas par cas pour la part salariale.

- Moratoires sur les charges sociales : Allongement des moratoires actuels à 36 mois sans obligation de passage par la COCHEF (Commission des chefs de services financiers). En cas de passage par la COCHEF, le moratoire pourrait être étendu à 60 mois.

- Conditions d'éligibilité : Ces dispositifs s'adresseraient aux entreprises ayant payé, en tout ou en partie, leurs charges sociales au cours des trois dernières années.

#### **2. Facilitation de l'accès aux financements et aux assurances :**

- Soutien des découverts bancaires : permettre aux banques d'obtenir la garantie de la BPI sur les découverts exceptionnels mis en place à la suite des tensions de trésorerie liées aux événements.

- Mise en place d'un fonds de solidarité reprenant les caractéristiques de celui mis en place durant la crise sanitaire en 2020 et 2021.

- Échelonnement du prêt garanti par l'État (PGE) : donner la possibilité aux banques de suspendre ou rééchelonner le remboursement des PGE sans que cette opération soit assimilée à une restructuration de la dette de l'entreprise entraînant une dégradation de sa cotation.

- Assurance-crédit des entreprises : ouvrir un dialogue avec les assureurs-crédit afin d'éviter les retraits automatiques de garantie et maintenir la confiance des fournisseurs et partenaires commerciaux.

o Un dialogue opérationnel avec les compagnies d'assurance sera indispensable pour éviter un certain nombre d'écueils : augmentation des primes d'assurance, plafonnement des garanties et réduction du périmètre des risques couverts notamment en cas d'émeutes, etc.

### 3. Relance du secteur du tourisme :

o En complément d'actions locales, mettre en place des campagnes de communication nationales ou internationales pour relancer l'attractivité de la destination Martinique. Ces campagnes seraient organisées en concertation avec les acteurs et professionnels du territoire et viseraient à rassurer les principaux marchés émetteurs.

### 4. Mise en place d'un Guichet Unique d'Urgence Économique :

o Ce guichet centraliserait toutes les aides, démarches administratives, et dispositifs de soutien pour les entreprises, afin de simplifier l'accès aux ressources d'urgence.

A moyen terme, une réflexion pourrait être approfondie sur la création d'une zone franche sociale en Martinique pour favoriser l'emploi et améliorer le pouvoir d'achat.

Dans le contexte actuel de lutte contre la vie chère, les entreprises plaident de nouveau en faveur d'un plan territorial de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en Martinique. Le levier de l'adéquation des formations aux besoins en compétences des entreprises leur paraît devoir être activé pour apporter une réponse structurelle et durable à la crise sociale que nous traversons.

Les présidents de la Chambre d'agriculture et de la Chambre de métiers et moi-même nous tenons à votre disposition pour préparer vos échanges avec les acteurs du secteur économique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

 CCI MARTINIQUE Le Président, Philippe JOCK	 CMA Le Président, Henri SALOMON	 CHAMBRE D'AGRICULTURE Le Président, José MAURICE	 MEDEF La Présidente, Catherine RODAP	 AMPI Le Président, Charles LARCHER
 COLLECTIF DES ENTREPRISES MARTINQUAISES Le Président, Carl LAM FOUCK	 CONTACT- ENTREPRISES Le Président, Jean-Yves BONNAIRE	 CPME La Présidente, Céline ROSE	 SYNDICAT DES ENTREPRISES DE L'ÉVÉNEMENTIEL Le Président, Win ALGER	 UMIH Martinique Le Président, Christophe LUPON
 U2P Martinique M.C. JEAN-BAPTISTE LINARD	 ZILEA Le Président, Philippe LECUYER			

Copie à Monsieur le Préfet.